

n° 247. Acquisition
d'un immeuble

Considérant que le St^e Denis N.E. Douvny désire vendre l'immeuble sit^e 21 Rue de secours
indiqué, que cet immeuble est actuellement loué par la commune en vue du logement
d'un membre du personnel enseignant.

qu'on a Coll local de Douvny
zone zone
un peu être soumise à vote
suite en 8-9-70
à venir St. Douvny
1. Douvny

que l'estimation faite par le service de Douvny, ressort à 70 000 F
que le St^e après une première offre à 80 000 F consent à vendre au la base de 70 000 F
de conseil:

- 1) se prononce à l'unanimité pour l'acquisition amiable de cet immeuble, cadastré section
PC-12 lieudit "au chêne" superficie 785 m², avec cave, cuisine, s. à l'usage, salon, WC,
3 chambres et salle d'eau au premier étage, jardin, garage couvert, jardin pour 70 000 F.
et sollicite la déclaration o. d. Publique.
et autorise le Maire à signer l'acte.